

Service Mer et Littoral - Bureau des Activités Maritimes
Pôle interdépartemental des enregistrements des navires
de plaisance

Objet : Premier enregistrement d'un navire sous pavillon français construit APRÈS juin 1998

Depuis le 1er janvier 2022, les cartes de circulation et les actes de francisation sont remplacés par un document unique : **le certificat d'enregistrement**

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez enregistrer un navire de plaisance sous pavillon français construit après le 16 juin 1998.

Afin de procéder au premier enregistrement de votre navire, merci de bien vouloir nous faire parvenir par courrier à l'adresse suivante :

Préfecture du Var - DDTM/SML/BAM
Pôle enregistrement plaisance
CS 31209
83070 TOULON Cedex

Les pièces justificatives ci-après :

- Remplir la Fiche Plaisance ci-jointe ► **nom de baptême + caractéristiques techniques du ou des moteurs dûment complétées + coordonnées téléphoniques et adresse mail obligatoires** ;
- fournir une copie de la facture ou de l'acte de vente ;
- fournir une copie de la déclaration écrite de conformité (DEC) à obtenir auprès du constructeur spécifiant le numéro WIN/HIN/CIN du navire ;
- fournir une copie de la carte nationale d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité ;
- pour les SOCIÉTÉS, fournir un KBIS de moins de 3 mois ;
- pour les ASSOCIATIONS, fournir les statuts et le récépissé de déclaration de l'association (numéro association) en préfecture ;
- joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois, si l'adresse est différente de celle inscrite sur la carte d'identité ;

- **Si le navire a déjà été immatriculé à l'étranger**, joindre le certificat de radiation de pavillon du navire et la copie de l'ancienne carte de circulation du pays tiers.
- **Navire intracommunautaire** (acquis dans l'Union Européenne ou sous pavillon d'un pays membre de l'Union Européenne) **NEUF ou d'OCCASION** pour **une longueur supérieure à 7,50 mètres**, joindre un quitus fiscal obtenu auprès du Service des impôts (SIE) du domicile de l'acquéreur.

Pour obtenir un quitus fiscal, vous trouverez le centre et les coordonnées des impôts en cliquant sur le lien suivant <https://www.impots.gouv.fr/contacts>

Dans le cas où le bateau aurait été immatriculé sous pavillon français avant d'être sous pavillon étranger, aucun quitus fiscal n'est à fournir. Vous devrez nous préciser, néanmoins, son numéro d'immatriculation français ou nous fournir l'ancien titre de navigation si vous l'avez en votre possession car le bateau reprendra ce même numéro.

- **Navire extracommunautaire** (sous pavillon d'un pays ne faisant pas partie de l'Union Européenne ou acquis hors Union Européenne) **quelque soit la longueur** fournir une déclaration d'importation (DAU) visée par le bureau de douane d'entrée dans l'UE justifiant que le dédouanement a été effectué au vu du paiement des droits et taxes acquittés.

Dans le cas où le bateau aurait été immatriculé sous pavillon français avant d'être sous pavillon hors Union Européenne, la déclaration d'importation est obligatoire.

Le certificat d'enregistrement vous sera transmis par courriel UNIQUEMENT sous forme dématérialisée au format pdf sécurisé et signé électroniquement par le ministère chargé de la Mer

Information importante : Si votre navire a une longueur supérieure à 7 mètres et/ou si votre moteur dispose d'une puissance supérieure à 22 chevaux administratifs ou si votre VNM (jet-ski) a une puissance supérieure à 90 kW, vous serez soumis au paiement de la taxe sur les engins maritimes à usage personnel (ancien DAFN).



L'acheteur doit être de nationalité d'un des 27 pays de l'Union Européenne avec une élection de domicile en France (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède), ou d'un pays membre de l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein, Norvège)

Dans le cas contraire il doit trouver un copropriétaire européen et déposer un nouveau dossier. L'acheteur de nationalité européenne qui réside à l'étranger doit remplir la déclaration sur l'honneur d'élection de domicile en France pour toutes les affaires administratives ou judiciaires se rapportant au navire concerné.

Suite au BREXIT du 1er janvier 2021, pour être éligible au pavillon français, les ressortissants du Royaume-Uni doivent pouvoir justifier d'un titre de séjour demandé aux autorités françaises avant le 30/09/2021 mentionnant ARTICLE 50 TUE (accord de retrait) sur le présent titre.

Pour plus de renseignements,
veuillez scanner le QR-CODE



Choix du gestionnaire (contact pour l'administration dans le cadre d'une copropriété)*:

Nom et prénom ou Raison sociale _____

Nature juridique du **propriétaire** : Personne Physique Personne Morale Nombre de parts _____%

Nom ou Raison sociale * _____

Prénom * _____ Nationalité * _____

Etage _____ Bâtiment _____ Lieu-dit _____

Voie * _____

Code postal _____ Ville * _____ Pays * _____

Téléphone fixe : _____ **Téléphone mobile (obligatoire)** : _____

Adresse mail (obligatoire) : _____

Nature juridique du **co-propriétaire 1** : Personne Physique Personne Morale Nombre de parts _____%

Nom ou Raison sociale * _____

Prénom * _____ Nationalité * _____

Etage _____ Bâtiment _____ Lieu-dit _____

Voie * _____

Code postal _____ Ville * _____ Pays * _____

Téléphone fixe : _____ **Téléphone mobile (obligatoire)** : _____

Adresse mail (obligatoire) : _____

Nature juridique du **co-propriétaire 2** : Personne Physique Personne Morale Nombre de parts _____%

Nom ou Raison sociale * _____

Prénom * _____ Nationalité * _____

Etage _____ Bâtiment _____ Lieu-dit _____

Voie * _____

Code postal _____ Ville * _____ Pays * _____

Téléphone fixe : _____ **Téléphone mobile (obligatoire)** : _____

Adresse mail (obligatoire) : _____

Nature juridique du **co-propriétaire 3** : Personne Physique Personne Morale Nombre de parts _____%

Nom ou Raison sociale * _____

Prénom * _____ Nationalité * _____

Etage _____ Bâtiment _____ Lieu-dit _____

Voie * _____

Code postal _____ Ville * _____ Pays * _____

Téléphone fixe : _____ **Téléphone mobile (obligatoire)** : _____

Adresse mail (obligatoire) : _____

Nature juridique du **co-proprétaire 4** : Personne Physique Personne Morale Nombre de parts _____%

Nom ou Raison sociale * _____

Prénom * _____ Nationalité * _____

Étage _____ Bâtiment _____ Lieu-dit _____

Voie * _____

Code postal _____ Ville * _____ Pays * _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone mobile (obligatoire) : _____

Adresse mail (obligatoire) : _____

Date :

Signature (s) :

Pour plus de renseignements,
veuillez scanner le QR-CODE



**Le certificat d'enregistrement vous sera transmis par courriel
UNIQUEMENT sous forme dématérialisée au format pdf sécurisé
et signé électroniquement par le ministère chargé de la Mer**

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire par les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de la sous-direction des systèmes d'information maritimes, 27 quai Solidor, CS 41846 - 35 418 Saint- Malo Cedex. Courriel : dsi-navire@equipement.gouv.fr